Document generated on 07/14/2025 6:26 p.m.

Continuité

CONTINUITÉ

Hôtel-Dieu de Québec
Un projet disproportionné pour le site

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 131, Winter 2011–2012

URI: https://id.erudit.org/iderudit/65744ac

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)
1923-2543 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (2011). Hôtel-Dieu de Québec : un projet disproportionné pour le site. *Continuité*, (131), 53–54.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 2012

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Hôtel-Dieu de Québec
UN PROJET DISPROPORTIONNÉ POUR LE SITE

Le projet d'agrandissement et de rénovation de l'Hôtel-Dieu pose de sérieux problèmes de protection du patrimoine et d'aménagement dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec. Les questions soulevées ne sont pas nouvelles, mais sont plus criantes depuis la divulgation, cet automne, d'un projet encore plus imposant (superficie 14 % plus grande que le projet accepté en 2007) afin de répondre aux nouvelles normes de construction visant entre autres à minimiser les risques de maladies nosocomiales. En novembre, après discussion avec la Fiducie du lieu de mémoire habité des Augustines, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Québec, le CHUQ proposait de revoir son projet pour conserver la cour intérieure de l'Hôtel-Dieu.

Avec le projet sur la table, l'hôpital disposera de 303 lits (46 de plus qu'actuellement), de plusieurs nouveaux plateaux de services et d'espaces rénovés. La superficie disponible augmentera de 30 %, ce qui répondra aux besoins des 50 prochaines années, selon les gestionnaires du CHUQ. Le projet prévoit l'érection d'une nouvelle tour de 12 étages au-dessus de l'urgence, d'un nouveau bâtiment sur le site occupé jusqu'à récemment par l'entreprise Budget-Avis dans la côte du Palais, ainsi que d'un nouvel édifice de services rue Saint-Vallier Est, relié par un souterrain. La reconstruction d'une aile rue des Remparts est également au programme. D'autres sites dans le secteur des Glacis, dont celui de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, accueilleront des fonctions médicales. Cela s'ajoute à tout le secteur McMahon, occupé depuis 2006 par le Centre de recherche clinique et évaluative en oncologie.

Le milieu patrimonial est inquiet. Les citoyens du Vieux-Québec le sont également depuis l'automne. Ceux de l'ensemble de la ville de Québec s'interrogent sur la pertinence du projet. Selon les récents articles parus dans le journal *Le Soleil*, le corps médical n'est pas non plus unanime sur le sujet. Alors ? De notre point de vue, il est encore temps de réfléchir et de trouver des solutions porteuses pour l'avenir.

Les questions qui se posent

Quelques questions essentielles méritent d'être soulevées :

- Le Vieux-Québec *intra-muros* peut-il accueillir un projet d'une telle envergure sans perdre ce qui lui confère son caractère – ce caractère hérité qui lui a entre autres permis d'accéder à la liste très sélecte des villes du patrimoine mondial ?
- Quand on utilise une telle superficie de territoire dans une zone restreinte pour une seule fonction – les soins de santé de pointe –, peut-on prétendre au maintien essentiel de l'équilibre des fonctions (résidentielle, commerciale, institutionnelle) qui assurera la qualité et la vitalité du milieu de vie à long terme ?
- Un arrondissement historique enclavé dans des fortifications pose des contraintes uniques. Les autorités ne doivent-elles pas faire des efforts particuliers de planification d'ensemble ?
- Dans les années 1950, la construction de la tour de 14 étages avait fait l'unanimité sur son inadéquation avec le milieu et entraîné la création de l'arrondissement historique dans les années 1960. Doit-on reproduire les erreurs du passé sous prétexte que nous composons avec elles depuis des décennies ? Refuse-t-on de remettre en question leurs effets pervers par crainte de freiner la réalisation du projet ?

Photos : Louise Mercier

La solution : revoir le projet avec pragmatisme

Il n'est pas trop tard pour réfléchir autrement et réorienter le projet. Tout le monde s'entend sur la nécessité d'offrir, à Québec, des soins en oncologie à la fine pointe des connaissances, là n'est pas la question. C'est le site proposé qui pose problème. Pourquoi ne pas construire un centre d'oncologie moderne ailleurs ? Une réévaluation immédiate du projet serait plus bénéfique qu'une démarche entêtée de justification d'une proposition impliquant trop de compromis, tant en ce qui a trait au projet d'agrandissement qu'en matière de patrimoine.

Changement dans la continuité

Ça bouge au Conseil des monuments et sites du Québec ! Rebaptisé Action patrimoine au début décembre, l'organisme entend développer de nouvelles façons de faire pour recueillir l'information, la discuter, prendre position et diffuser une opinion qui peut orienter les actions sur le terrain. Depuis sa création en 1975, il compte sur plusieurs experts bénévoles ; c'est en quelque sorte une partie de son ADN. Les changements tableront sur cet acquis et permettront de travailler autrement, avec les nombreuses possibilités qu'offrent les technologies de l'information, entre autres outils.

Plus que jamais, la responsabilité de préserver et de transmettre un patrimoine significatif et identitaire appartient aux individus et aux instances locales et régionales. La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, qui entrera en vigueur à l'automne 2012, le confirme. Dans ce contexte, nous désirons outiller au mieux ceux qui interviennent pour protéger le patrimoine.

Après 30 ans, la chronique Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec changera donc de forme et de nom dès le numéro de printemps 2012 de *Continuité*. Elle traitera d'un seul cas préoccupant en matière de patrimoine sous l'angle des enjeux qu'il soulève et des principes à prendre en compte pour sa protection à long terme.

En 36 ans d'action, les cas portés à l'attention des comités Avis et prises de position ont été très semblables d'une région à l'autre, tout comme les problèmes soulevés et les solutions proposées. Cette connaissance terrain est notre matière de base dans la réalisation de cette nouvelle chronique. À cela s'ajoutera la contribution d'intervenants qui ont développé des outils de connaissance utiles et efficaces un peu partout sur le territoire. Vos opinions et vos commentaires sont les bienvenus ! Sachez aussi que notre site Internet (www.cmsq.qc.ca) demeure un lieu d'information évolutif et convivial.

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué, en tant que membres des comités Avis et prises de position ou agents de liaison, aux nombreuses heures de discussion et d'échanges sur des questions patrimoniales qui nous tenaient à cœur. Au-delà des déceptions qu'ont suscitées les pertes au fil des ans, ce sont les batailles gagnées qui nous resteront en mémoire et qui alimenteront nos actions futures.

C'est un rendez-vous au printemps !

Louise Mercier
Présidente du Conseil des monuments et sites du Québec

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

Membres Ouest du Québec
Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art ; Michel Prévost, archiviste ; Louis-Guy Bégin, consultant en aménagement et patrimoine bâti ; Gaétane Dufour, historienne de l'art ; Stéphanie Chaumont, agente de développement culturel.

Membres Est du Québec
Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis ; Charles Méthé, consultant en muséologie ; Louise Mercier, présidente du Conseil des monuments et sites du Québec ; Marc Roger Labrecque, designer en architecture et d'environnement ; Anne Vallières, architecte.

Pour information :
Stéfanie Wells, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec : Institut d'urbanisme
Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128
succ. Centre-Ville, local 3021, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél. : 514 343-7413 • Téléc. : 514 343-2042
Courriel : appouest@cmsq.qc.ca

Robert Mayrand, agent de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél. : 418 647-4347, poste 205 ou 1 800 494-4347 • Téléc. : 418 647-6483
Courriel : appest@cmsq.qc.ca

Les mémoires du Conseil des monuments et sites du Québec
sont disponibles au www.cmsq.qc.ca sous la rubrique Avis et prises de position.